

FICHE DE CANDIDATURE



Résumé de l'opération Rélux 47 :

- Mutualisation des chantiers pour faire baisser les coûts de travaux et simplifier les démarches.
- Réduction de la facture d'électricité du bâtiment.
- Mise en œuvre d'un éclairage conforme à la réglementation.
- Optimisation de la récupération des CEE pour participer au financement de l'opération.
- Eligibilité éventuelle de l'opération aux aides du Fonds Vert

Questionnaire :

Souhaitez vous participer à l'opération Rélux 47 ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Information sur le membre (commune, EPCI, ...)	Remplir l'Annexe 1	
Quels bâtiments souhaiteriez-vous intégrer à l'opération ?	Remplir l'Annexe 2	
Avez-vous déjà entendu parler de l'accord de regroupement des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) porté par TE 47 ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Réponse souhaitée avant le 28 avril 2023.

Les collectivités qui n'auront pas pu répondre dans ce délai auront toujours la possibilité de participer à l'opération Rélux 47 jusqu'au 15 mai 2023.

Pour de plus amples informations, je vous invite à prendre contact avec :

Sébastien LAPLAGNE, Responsable Adjoint du pôle Transition Energétique et Economie de Flux

05.24.29.02.77

s.laplagne@te47.fr

ou

Léa SAPPARRART, Assistante du Pole Transition Energétique

05.24.29.82.86

l.sapparrart@te47.fr

ANNEXE 1

Nom de la collectivité membre :	
Adresse :	
N° SIRET * :	

Contact principal (Maire, Président(e), Élu(e))	NOM :	
	PRENOM :	
	QUALITE :	
	TELEPHONE :	
	MAIL :	
Contact secondaire (DGS, DST, chargé(e) de mission, Secrétariat)	NOM :	
	PRENOM :	
	QUALITE :	
	TELEPHONE :	
	MAIL :	

Contact technique	NOM :	
	PRENOM :	
	QUALITE :	
	TELEPHONE :	
	MAIL :	

ANNEXE 2

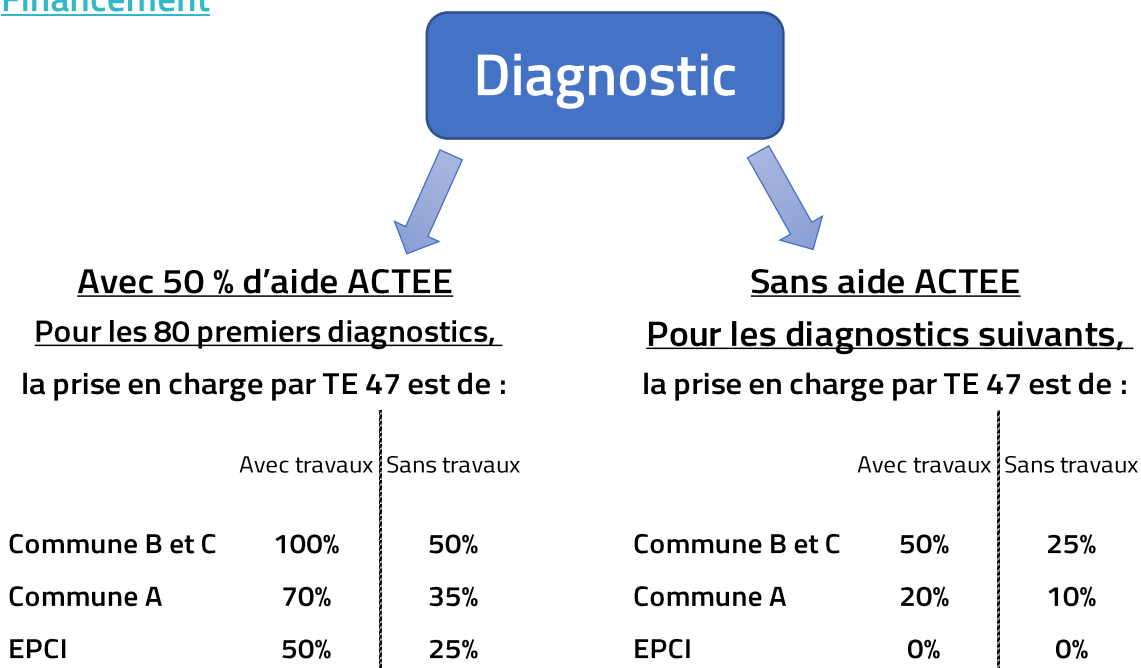
Nom de la collectivité membre :

.....

**Merci de ne cocher qu'un seul type de bâtiment par ligne.*

Fonction des bâtiments		Fréquence et durée d'utilisation	Date dernière rénovation de l'éclairage	Surface	Activités pratiquées
Salle de sport Salle des fêtes / polyvalente Tribune Atelier Nom :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Salle de sport Salle des fêtes / polyvalente Tribune Atelier Nom :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Salle de sport Salle des fêtes / polyvalente Tribune Atelier Nom :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Salle de sport Salle des fêtes / polyvalente Tribune Atelier Nom :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Salle de sport Salle des fêtes / polyvalente Tribune Atelier Nom :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Salle de sport Salle des fêtes / polyvalente Tribune Atelier Nom :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				

Financement



Communes A : Agen, Fumel, Marmande, Tonneins, Villeneuve – Communes B et C : 314 autres communes

ACTEE est un programme déposé par la FNCCR pour mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Pour le programme Rélux 47, TE 47 pourra faire bénéficier d'aides du programme ACTEE jusqu'à 80 bâtiments.

La démarche de récupération des CEE (collecte, vente auprès des obligés et réversion aux membres) induite par ces travaux de rénovation de l'éclairage sera prise en charge par TE 47. Le syndicat reversera au membre 90 % du montant des primes CEE collectées suite aux travaux.

La partie réalisation des travaux sera quant à elle, à la charge du membre.

Si la collectivité ne réalise pas de travaux, celle-ci restera redevable du montant pris en charge par TE 47 sur la base du marché MOE (graphe ci-avant) pour la réalisation du ou des diagnostic(s) réalisé(s).

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE MEMBRE

Nom / Prénom :

En qualité de :

engage les bâtiments listés ci-avant dans le marché groupé de rénovation de l'éclairage intérieur, porté par le Groupement de Commandes Départemental ENR-MDE en Lot-et-Garonne coordonné par TE 47, dans le cadre du programme Rélux 47.

Fait à

Le

Signature et tampon